

Un éclairage sur les lectures avec le *Catéchisme de l'Église catholique*

Quinzième dimanche ordinaire Année C 14 juillet 2013

Le thème : La Loi dilatée à la chaleur du cœur par Rémi Bourdon

Le commentaire : à partir de Dt 30, 10-14; Col 1, 15-20; Lc 10, 25-37

Observer le code de sécurité routière en s'arrêtant au feu rouge, alors qu'on est seul à un carrefour, ce n'est pas la même chose que freiner alors qu'un enfant traverse imprudemment la rue. Devant une personne fragile, en danger, ce n'est pas le code de la route qui nous guide.

Suivre Jésus, c'est autre chose que suivre «légalement» la Loi. Dans l'Ancien Testament, nous lisons : «Elle est tout près de toi cette Parole» ; et nous comprenons grâce au Nouveau que la Parole s'est fait chair en Jésus Christ, «l'image du Dieu invisible» Il veut habiter notre cœur pour nous apprendre comment voir et ressentir la vie à sa manière.

«Comment lis-tu la Loi ?» demande Jésus au docteur de la Loi qui a voulu le piéger. Et Jésus lui suggère sa façon de comprendre en lui racontant une histoire. Et voilà qu'il fait éclater le cadre de référence du docteur : ni le prêtre, ni le lévite «fait preuve de bonté» mais bien le samaritain malvenu : «Il le vit et fut saisi de pitié». On peut s'en tenir à la légalité, ou se laisser imprégner de l'esprit du Christ qui nous propose le dépassement, l'amour sans frontières.

Les articles du CEC en lien avec les lectures

1931 Le respect de la personne humaine passe par le respect du principe : " Que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme 'un autre lui-même'. Qu'il tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement " (GS 27, §1). Aucune législation ne saurait par elle-même faire disparaître les craintes, les préjugés, les attitudes d'orgueil et d'égoïsme qui font obstacle à l'établissement de sociétés vraiment fraternelles. Ces comportements ne cessent qu'avec la charité qui trouve en chaque homme un " prochain ", un frère.

Voir aussi les articles 1823, 1825 et 1789: <http://www.vatican.va/archive/FRA0013/INDEX.HTM>

La question

Quelle gratitude vous a été exprimée suite à un geste de gratuité de votre part?